



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Madame BELLANGER, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Monsieur PURKART qui a donné pouvoir à Monsieur MOREZ
- Madame LABARTHE qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur LEOBON qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN

Secrétaire : Madame BRARD-ROBERT



APPROBATION DU CHOIX DES DELEGATAIRES ET DES CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICES RELATIF A LA GESTION DES SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION DES PLAGES DE L'OCEAN ET DE PRESSIGNY / LES ROCHELETS

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 22 octobre 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 se prononçant favorablement sur le principe d'une concession de services pour la gestion des huit sous-traités d'exploitation des plages de l'Océan et de Pressigny / Les Rochelets et autorisant le Maire à engager la procédure,

Vu les rapports de la Commission de Délégation de Service Public, désignée en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, des 4 janvier, 7 janvier et 28 janvier 2021,

Vu les conclusions de Monsieur le Maire à l'issue de la période de négociation engagée avec les candidats ayant exprimé un intérêt pour ces sous-traités d'exploitation,

Vu la proposition de Monsieur le Maire d'approuver les contrats de sous-traités d'exploitation des plages et sa demande d'autorisation pour signer lesdits sous-traités avec :

- Lot 1 Club de plage / école de natation :

Mme FORTIER Cécile et Mme BLANCHARD FORTIER Gaëlle (société en cours de constitution)
4 allée d'Alger
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS

- Lot 2 Activité de loisir et détente + restaurant de plage possible :
Groupe CGB (société en cours de constitution)
23 chemin aux Moines
44380 PORNICHET
- Lot 3 Activité de loisir et détente + restaurant de plage possible :
SARL DN2L
M. GUILLOTON David
La Rinais
44210 PORNIC
- Lot 8 Activité de loisir et détente + bar / buvette possible :
Mme MARION Florence (en cours de constitution)
24 allée du Grand Traict
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS

Les lots :

- Lot 4 Activité de loisir et détente + restaurant de plage possible
 - Lot 5 Activité de loisir et détente + bar / buvette possible
 - Lot 6 Activité de loisir et détente + bar / buvette possible
 - Lot 7 Club de plage / école de natation
- ont été déclarés infructueux.

Vu les projets de sous-traités,

Vu les documents se rapportant à ce dossier qui vous ont été adressés le 12 février 2021,

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver les contrats de sous-traités d'exploitation des plages de l'Océan et de Pressigny / Les Rochelets aux candidats énoncés ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ces contrats avec les candidats désignés ci-avant et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à leurs entrées en vigueur.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Madame PORCHER s'abstient de voter.

Adoption par 26 voix pour et 6 abstentions,

Date de la convocation : 23 février 2021

Date d'affichage en Mairie : 5 mars 2021



Le Maire,

Yannick MOREZ